

**Description du poste**  
**Secrétaire de la Chambre des députés et**  
**le Secrétaire de la Convention générale**

**Durée du mandat: 3 ans — de la fin de la Convention générale 2015 à travers**  
**la Convention générale 2018**

**Nombre pour être élu: 1**

**Description du poste:** Le Secrétaire de la Chambre des députés et la Convention générale est un poste volontaire à distinguer de la position à plein temps rémunéré du Directeur Executif de la Convention générale, un temps plein position payée de fonctionnaire nommé conformément aux Canons (I.1.7). Le Secrétaire de la Chambre des députés est élu par la Chambre des députés. Le Secrétaire de la Chambre des députés est ensuite élu par l'action concurrente de la Chambre des députés et la Chambre des évêques à être le Secrétaire de la Convention générale. Le Secrétaire de la Convention générale est membre du Bureau de la Convention générale qui comprend le Trésorier de la Convention générale et le Gérant de la Convention générale.

Le travail au jour le jour sur ces questions est effectué par le personnel du Bureau de la Convention générale au Church Center, sous la direction du Directeur exécutif de la Convention générale.

**Explication:** Une personne peut, mais n'a pas besoin de, maintenir à la fois la position volontaire du Secrétaire de la Chambre des Députés/Convention générale et la position payée de fonctionnaire du Directeur de la Convention générale.

**Compétences et qualités que doit posséder le candidat :** Les candidats doivent avoir une bonne compréhension de l'Église épiscopale, de ses programmes, de la gouvernance et de la politique, le rôle de la Convention générale, le fonctionnement de la Convention générale et une expertise reconnue dans les domaines de l'organisation. L'expérience de travail en étroite collaboration avec le personnel tandis que dans un poste de bénévole est souhaitable. Il est essentiel que les titulaires aient des connaissances en informatique et de l'accès Internet (la connaissance d'Adobe Connect ou la vidéo-conférence est hautement souhaitable).

**Les responsabilités de ce poste**

**Le Secrétaire de la Chambre des députés:**

- Maintenir un compte rendu des témoignages de l'élection des députés
- Déclarer un quorum à la Chambre des députés
- Assister à la Présidente/au Président de la Chambre des Députés avec les affaires de la Chambre
- Recruter, former et superviser le secrétariat de la Chambre des Députés
- Donner un avis de modifications au Livre de la prière commune aux diocèses
- Préparer un Résumé des actions de la Convention générale

Être responsable des procès-verbaux de la Chambre des Députés  
Être responsable du Journal de la Chambre des Députés  
Recevoir des copies de revues diocésains  
Envoyer et recevoir des avis et des documents sur diverses questions dans les diocèses et les synodes  
Recevoir les avis de diverses actions disciplinaires au clergé

**Secrétaire de la Convention générale:**

Recruter, former et superviser le secrétariat de la Convention générale  
Donner un avis de modifications à la Constitution  
Publier le Journal de la Convention générale  
Publier la Constitution et les Canons

**Autres informations:**

Le Secrétaire général de la Convention est *ex officio* secrétaire du Conseil exécutif, le secrétaire de la Domestic et Foreign Missionary Society (DFMS), membre du Comité conjoint permanent de planification et des arrangements, et du Comité conjoint permanent des Programmes, du budget et des finances (PB&F) et sur le Comité de l'ordre du jour du Conseil exécutif.

**Prévisions de temps:**

Deux semaines pour la Convention générale  
Trois réunions par an du Conseil exécutif, 3-4 jours de réunion plus le temps de voyage, une réunion a lieu sur une fin de semaine par an  
Plusieurs réunions de plusieurs jours pour le Comité conjoint permanent des programmes, du budget et des finances, PB&F (surviennent généralement au cours de l'année de la Convention générale)  
Plusieurs réunions de plusieurs jours par an pour le Comité conjoint permanent sur la planification et les arrangements  
Beaucoup de temps (deux semaines ou plus) avant la Convention général à recruter et à former les secrétariats de la Chambre des députés et de la Convention générale.  
La disponibilité continue de travailler avec le Directeur de la Convention générale d'assurer que les droits constitutionnels et canoniques sont effectués